

**CIM** Béton

## “Entrées de ville”



**BÉTONS**  
matière d'architecture

Sous les hauts patronages du ministère de la Culture, direction de l'Architecture,  
et du ministère de l'Équipement, des Transports, du Tourisme et de la Mer, direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.

TRÉSULTATS

## Éditorial

LE CONCOURS d'architecture 1996-1997 de CIMBÉTON s'inscrit dans la continuité du dialogue engagé avec les jeunes générations d'architectes depuis de nombreuses années.

Les “entrées de ville”, thème du concours, constituent très souvent des espaces utilitaires offrant une première image chaotique et médiocre du paysage urbain qui n'est pas acceptable. Quelles qu'en soient les causes, il faut réfléchir aux solutions permettant de requalifier ces sites.

La réponse est sans doute complexe, mais elle passe nécessairement par la reconstitution d'une culture urbaine qui concerne particulièrement les architectes.

C'est pourquoi cette troisième session du concours “Bétons, matière d'architecture” s'est proposé de sensibiliser les étudiants des écoles d'architecture à ce problème urbain.

Le sujet, autant urbain qu'architectural, invitait les candidats à réfléchir aux qualités spécifiques du béton, matériau qui nourrit un imaginaire très libre, sans contraintes de formes, qui peut exprimer puissamment les concepts architecturaux les plus abstraits comme les forces, la masse, la structure, etc., dans la construction des bâtiments, le traitement des sols ou les aménagements urbains.

CIMBÉTON se propose d'aider les étudiants architectes à explorer cet univers technique et formel. ■



Antoine GENDRY

*Président de CIMBÉTON*

---

## Jury du concours

---

François BARRÉ  
*Directeur de l'Architecture - Ministère de la Culture*

Claude GENZLING  
*Ministère de la Culture*

Paul CHEMETOV  
*Architecte*

Patrick LE MERDY  
*Architecte*

Jean-Marc SANDROLINI  
*Architecte*

Antoine GENDRY  
*Président de CIMBÉTON*

Ambroise DUPONT  
*Sénateur du Calvados*

Brigitte HELLIN  
*Architecte*

Isabelle JANOYER  
*Direction département Urbanisme - CERTU*

Emmanuelle MARIN-TROTTIN  
*Architecte*

Jean-Pierre SCHAEFER  
*Direction Recherche, Architecture,  
Procédures - SCIC*

Catherine BERSANI  
*Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme  
Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports  
et du Tourisme*

Nicole HUOT  
*Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports  
et du Tourisme*

Rodolphe LUSCHER  
*Architecte*

Jean-André MACCHINI  
*Architecte*

Le jury a désigné Brigitte HELLIN pour présider sa réunion finale du 15 mai 1997.

---

## Commission d'expertise

---

Béatrice MARIOLLE - *Architecte-urbaniste*  
Norbert LAURENT - *Architecte-urbaniste*

Gaëlle BRETON - *Architecte*  
Hervé CIVIDINO - *Architecte-urbaniste*

Daniel CHARDIN - *Ingénieur*  
Philippe DEHAN - *Architecte-coordonnateur des experts*

---

## Liste des lauréats

---

### 2° PRIX EX ÆQUO

Benoît CHASTE, Sabine MOSCATI et Pierre TISSERAND  
*École d'architecture de Paris-la-Seine*

Thomas CANTIN, Laurence FORT et Frédéric PÉCHEREAU  
*École d'architecture de Nantes*

### MENTIONS

Marc BENARD et Anne STEMPEL  
*École d'architecture de Paris-Villemin*

Guillaume CÉLESTE et Pierre CHABARD  
*École d'architecture de Paris-Belleville*

Anthony ROUBAUD et Alexandre de MUIZON  
*École d'architecture de Paris-la-Seine*

Nathalie SAUZAY  
*École d'architecture de Lyon*

Gwenaël MERSAOU  
*École d'architecture de Grenoble*

## Une session aux enjeux multiples

***Chacun sait que le traitement et l'amélioration des entrées de ville posent un problème complexe. En ce domaine, les expériences convaincantes sont peu nombreuses, et les professionnels les plus aguerris n'ont pas de réponse toute faite. C'est donc un thème ambitieux que CIMPÉTON a choisi de proposer aux étudiants des écoles d'architecture pour la troisième session de son concours "Bétons, matière d'architecture".***

---

**L**A HAUTEUR de cette ambition était d'autant plus affirmée que le problème des entrées de ville est d'abord urbain avant d'être architectural : un ou deux bâtiments bien conçus ne peuvent résoudre le problème. Or l'urbanisme contemporain, plus particulièrement peut-être dans ces secteurs, n'est plus ni le fait du prince ni celui d'un demiurge solitaire imposant une solution préétablie.

L'aménagement urbain est le fruit d'un travail collectif et le résultat de négociations auxquelles doit être associé l'ensemble des acteurs. Des idées fortes et une volonté politique solide restent plus que jamais indispensables au projet, mais elles ne suffisent plus. Le dialogue et un processus évolutif sont aussi nécessaires à la définition d'un aménagement de qualité. Même si ces contraintes n'existent en fait que dans les cadres directement opérationnels, il ne faut pas pour autant les exclure du champ de réflexion des écoles d'architecture.

CIMPÉTON a fait ce choix pour deux raisons : d'abord parce qu'il est important de sensibiliser les étudiants à ces problèmes pour qu'ils puissent mieux s'intégrer aux équipes qui demain travailleront sur la périphérie de nos villes ; ensuite parce qu'un concours ouvert remue idées et concepts de manière à faire émerger des solutions, nouvelles ou réinterprétées, qui constitueront à leur tour un terreau dont

on pourra se nourrir à l'occasion de réflexions opérationnelles ultérieures. Ces objectifs semblent atteints : autour des 135 projets rendus, ce sont de nombreux jeunes concepteurs qui se sont penchés sur la question pendant plusieurs mois, avec à la clé une pluralité d'idées dont témoigne le palmarès des sept projets lauréats.

### DÉROULEMENT DU JURY

La complexité des enjeux du thème et du sujet n'a pas facilité le travail du jury, qui n'a trouvé aucun projet "idéal". Mais confronté à un foisonnement de propositions intéressantes et malgré tout imparfaites, il s'est posé à plusieurs reprises la question de la nature et de la signification de ses choix.

Le jugement s'est déroulé en deux temps. Au cours d'une première journée, le jury a sélectionné 47 projets qui ont ensuite fait l'objet d'une analyse approfondie de la part de la commission d'expertise, comprenant des architectes-urbanistes et un ingénieur. Les projets furent ainsi examinés selon trois axes : urbain, architectural, technique. La seconde journée a commencé par un riche débat sur le thème du concours et de la pertinence des réponses. C'est ainsi que Claude Genzling a souligné qu'il importait de mettre en valeur les projets traitant la globalité du

sujet malgré sa difficulté. Pour sa part, Paul Chemetov a insisté sur le fait que sans tomber dans l'excès, dans la recherche d'un réalisme opérationnel, il ne fallait pas pour autant retenir les projets s'éloignant trop de la réalité urbaine et économique de ces lieux. Il défendit donc, contre celles qui proposaient de créer des parkings enterrés ou des viaducs franchissant l'avenue, les propositions qui, "avec des moyens ordinaires", offraient une réponse à la question. Enfin Rodolphe Luscher a noté que l'intérêt de la session était sans doute de montrer tout l'éventail des voies par lesquelles la question pouvait être abordée : depuis ceux qui choisissent d'explorer des solutions applicables jusqu'à ceux qui rêvent de transformer la nature même de ces zones. La richesse et la diversité des réponses furent donc souvent appréciées par le jury qui, par contre, s'est trouvé fort embarrassé de devoir définir une hiérarchie stricte parmi les lauréats : aucune solution, aucun projet ne lui paraissait s'imposer de manière évidente, unique et définitive ; aucun projet ne lui semblait éligible comme LE lauréat. Il lui est plutôt apparu que deux types de projets devaient être distingués :

ceux qui proposaient un concept global sur le traitement du site, portant en eux une solution possible et appréciée de tous mais pas forcément aboutie, et ceux qui, proposant une solution plus partielle et moins cohérente, ne faisaient pas l'unanimité. Dans la première catégorie, deux projets furent choisis **à l'unanimité** et classés deuxième prix *ex aequo*. Dans la seconde, les propositions furent choisies **à la majorité** et mentionnées. Le jury s'est donc écarté des dispositions du règlement en distinguant sept projets au lieu de cinq tout en maintenant la dotation prévue initialement.

Les deux projets primés se distinguent par la cohérence globale de leur poétique urbaine, qui a su séduire l'ensemble des membres du jury.

Celui de Benoît Chaste, Sabine Moscati et Pierre Tisserand est fidèle à la position de Robert Venturi, qui affirme la valeur des composants fondamentaux de ces lieux et leur caractère, en s'appuyant sur leurs "défauts". Selon son raisonnement : "Puisque ces sites ne vivent que de la voiture et du commerce de masse, faisons en sorte qu'ils ne soient que

*voiture et publicité afin de composer un univers urbain atypique et fortement symbolique."*

Le projet de Thomas Cantin, Laurence Fort et Frédéric Péchereau procède de la même volonté de transformer toute la séquence en une vitrine forte, par l'application d'une règle simple d'utilisation des matériaux sur tous les bâtiments. C'est ainsi qu'il encadre l'avenue par une mégavitrine lumineuse constituée d'une peau en plastique translucide sur l'avant du bâtiment, tandis qu'à l'arrière de la ligne arbitraire créée par l'urbaniste, se développent les éléments pérennes en béton de la structure et du bâtiment fonctionnel. Une intervention originale, qui propose que les "Champs-Élysées" des temps modernes et de la consommation de masse se fondent sur le mariage du *land art* et de l'*arte povera* en une *Gesamtkunstwerk* (littéralement "œuvre d'art totale"), selon les termes de Rodolphe Luscher.

On notera d'ailleurs que les deux projets mis en avant par le jury sont ceux qui concilient le mieux la problématique urbaine du thème et la problématique architecturale et plastique



de l'emploi du matériau. Ils proposent chacun un dialogue radical et contrasté entre la solidité et l'opacité du béton, matériau noble et pérenne, et la fragilité d'une lumière tamisée.

Parmi les cinq propositions mentionnées, il faut encore distinguer deux types de projets.

Il y a d'abord ceux qui se rapprochent des solutions précédentes, mais dont les concepts ne devaient convaincre qu'une partie du jury. Ainsi, celui de Guillaume Céleste et Pierre Chabard représente le meilleur projet de la catégorie des concurrents ayant cherché à masquer les bâtiments commerciaux. Celui d'Anthony Roubaud et Alexandre de Muizon est le plus intéressant des projets "ludiques", transformant la zone commerciale en parc de récréation. Celui de Nathalie Sauzay fut remarqué pour l'originalité de sa proposition, bien que la pertinence des fossés autour des bâtiments existants reste à démontrer.

Il y a ensuite ceux de Gwenaël Mersaoui et de Marc Benard et Anne Stemper qui, sérieux et réalistes, semblent plus proches de l'opérationnel : ils traitent l'ensemble des

problèmes de ces zones et proposent une réponse à chaque question. Mais le jury a estimé que, bien qu'intéressantes, leurs solutions n'offraient pas l'unité conceptuelle nécessaire à la cohérence globale du projet.

Cette plaquette présente l'ensemble des projets lauréats, auxquels ont été ajoutées, pour illustrer la richesse de la session, les propositions qui furent soutenues par plusieurs membres du jury au cours de sa dernière sélection.■

Philippe DEHAN

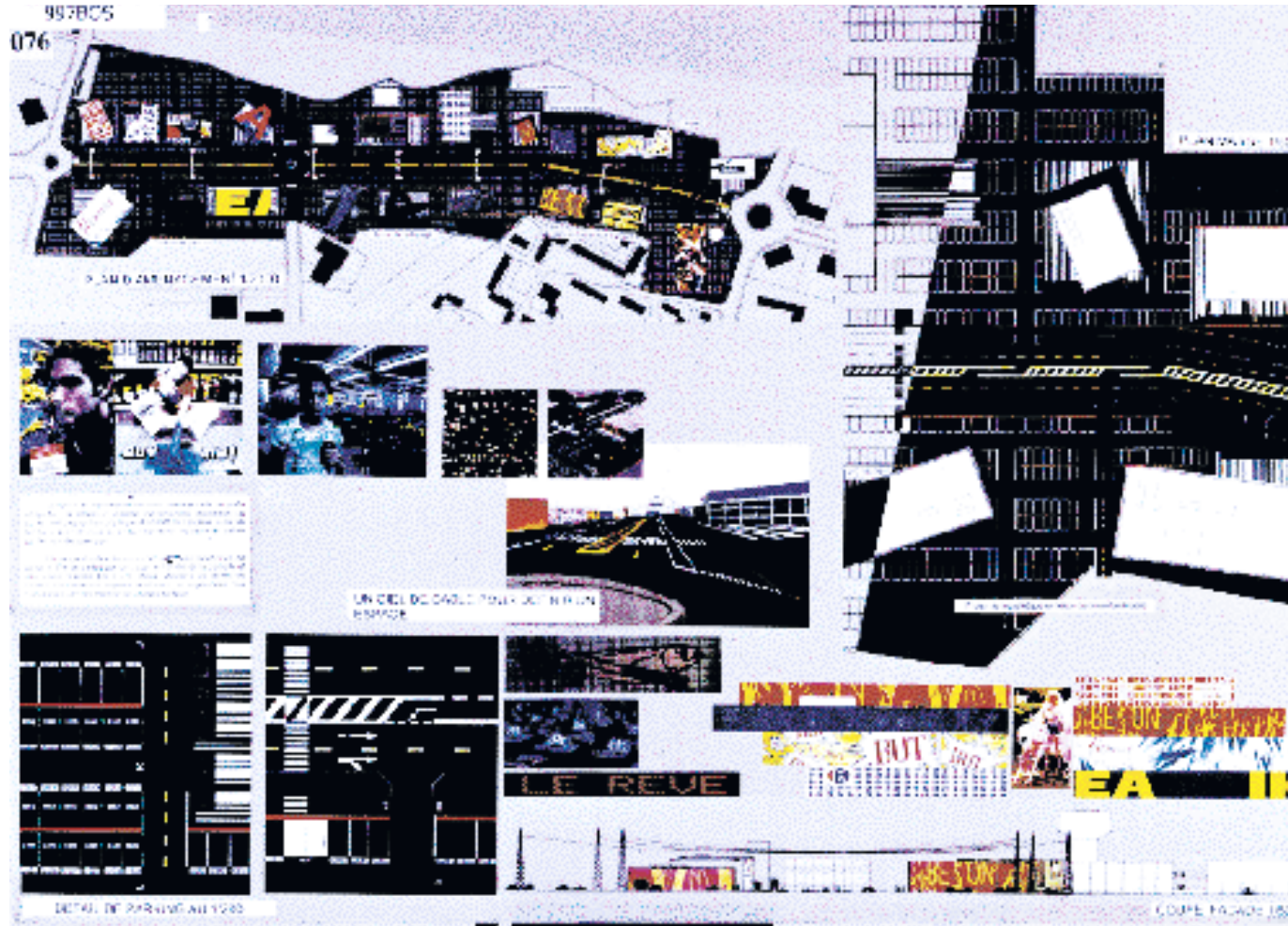
L'ordre de présentation des projets primés et mentionnés dans ce document correspond pour chaque catégorie à leur numéro d'enregistrement par CIMBÉTON.



**Benoît CHASTE,  
Sabine MOSCATI et  
Pierre TISSERAND**

École d'architecture  
de Paris-la-Seine

*La création d'une plate-forme unitaire de parkings permet paradoxalement de relier ces implantations désordonnées et de créer un seul site d'identité. Ainsi, chaque bâtiment devient un objet singulier mis en valeur par le traitement publicitaire de ses cinq façades, qui garantit à la fois la vie individuelle de chaque unité commerciale et la diversité dans l'unité globale. Le concept signalétique (marquage au sol, itinéraires, annonces, etc.) est*



**HOMOGENÉISATION  
DU SOL**

“Aujourd’hui, il n’existe plus de réelle frontière entre la périphérie et la ville, le passage de l’une à l’autre s’opérant par la traversée de plusieurs lieux aux logiques différentes [...]. La porte n’est plus un lieu limitatif de l’espace. C’est un territoire que l’on traverse et qu’il est important de définir par le biais du paysage [...].”



L'homogénéisation du sol va permettre une redéfinition de la zone. Elle se traduit par un traitement unifié de la parcelle et des voies réalisé avec une 'chape unique' de béton de ciment anthracite sur laquelle viennent se superposer des tracés indiquant les fonctions de chaque surface. Le parking, élément primordial dans la logique commerciale, devient la trame structu-

rante de l'ensemble [...]. Dans cette logique, les parcelles sont abolies et créent un vaste espace public dédié à la voiture. Le code-barre, élément représentatif du produit de consommation de masse, indique l'emplacement des magasins et désigne en particulier les parvis d'entrée."

B. CHASTE, S. MOSCATI et P. TISSERAND

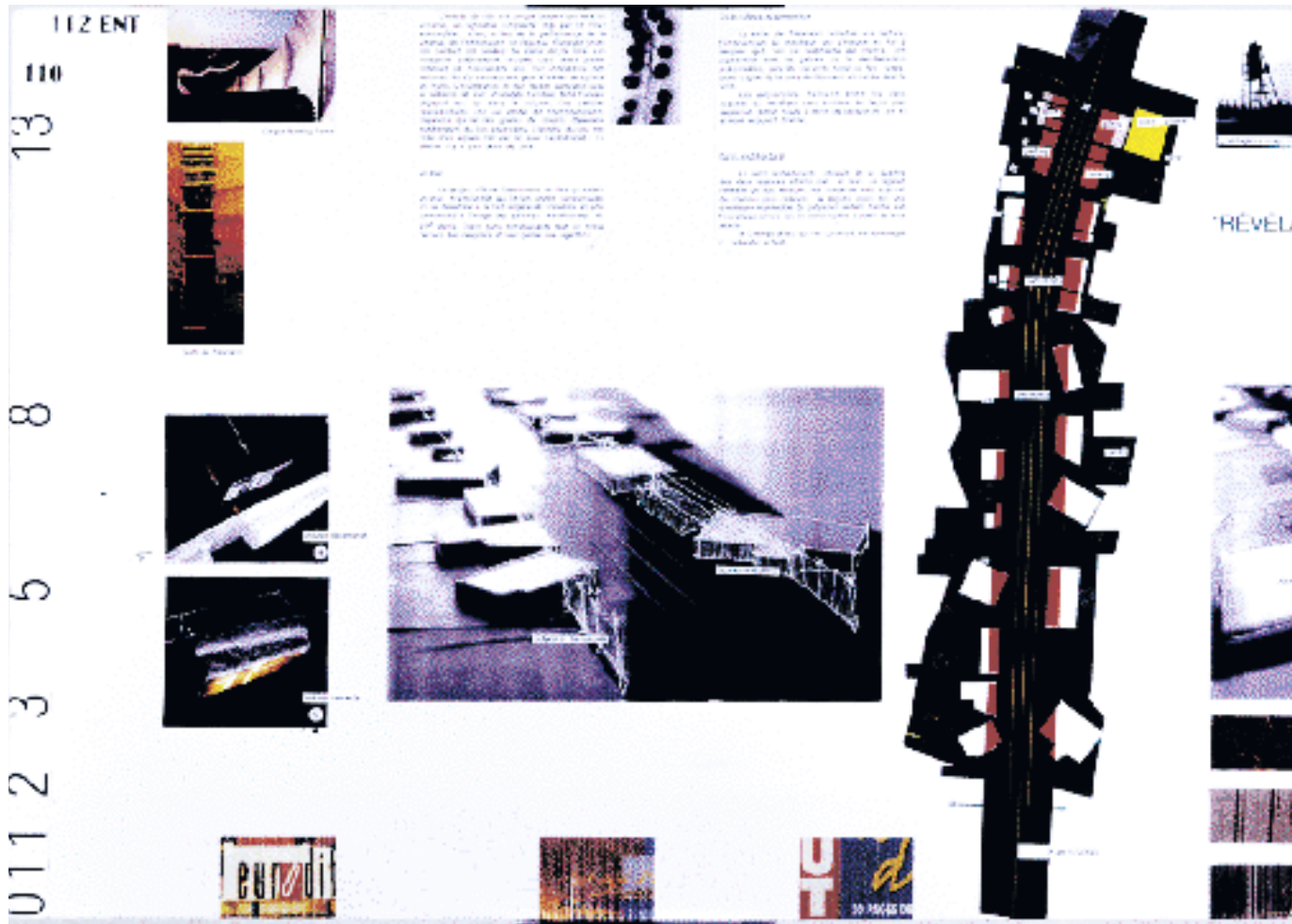
*tellement fort que vouloir définir l'espace par un "ciel de câbles" semble superflu. La matière béton ainsi mise en valeur par le traitement du site prend toute sa place dans les constructions et les aménagements destinés à valoriser le site.*

Le jury

**Thomas CANTIN,  
Laurence FORT et  
Frédéric PÉCHEREAU**

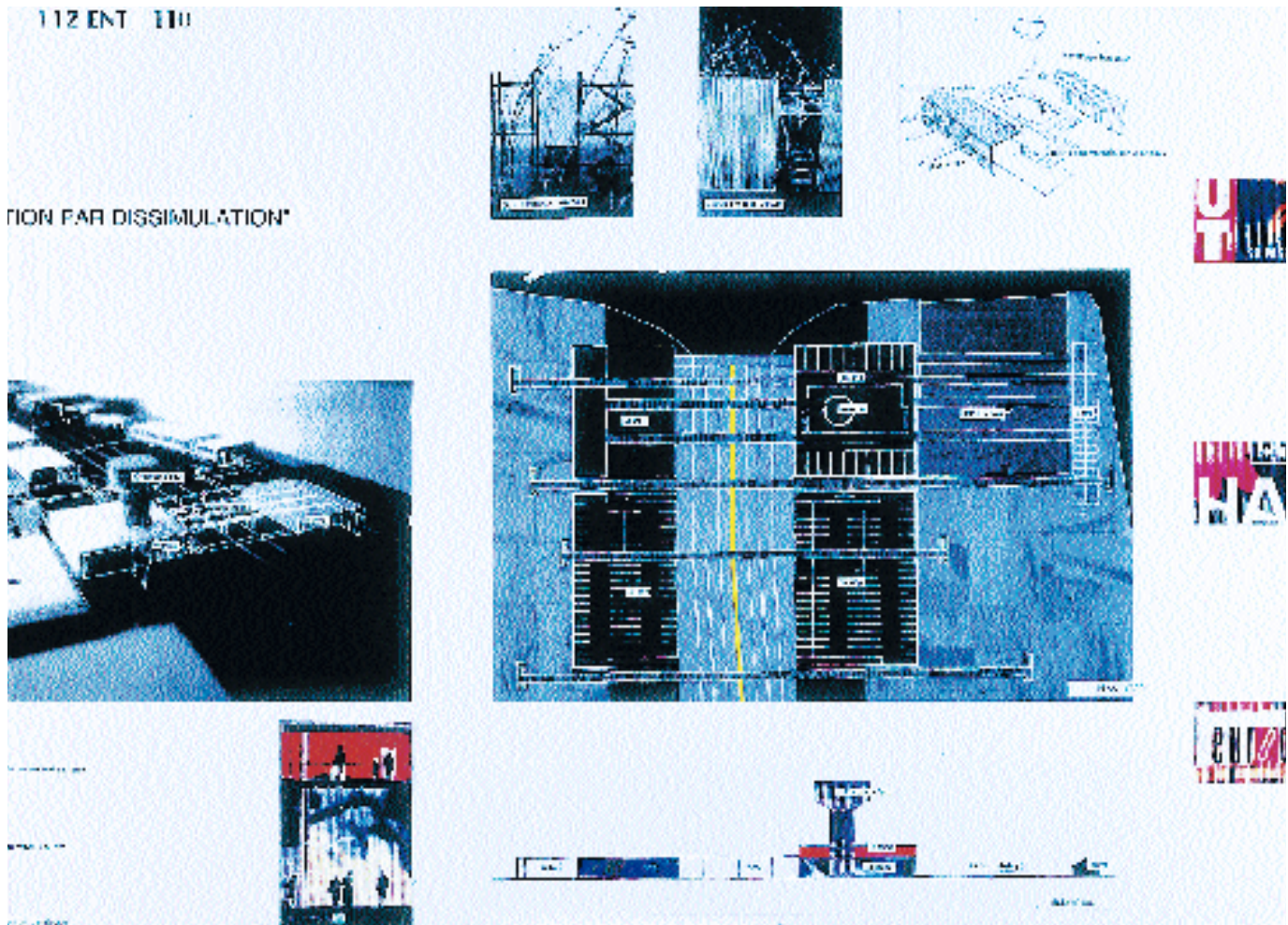
École d'architecture  
de Nantes

*L'aléatoire des implantations existantes et de la forme des bâtiments trouve un sens d'abstraction plastique par sa rencontre avec un plan linéaire qui "extrait" des fragments. Ces derniers prennent un sens sculptural à la manière des ready made de Marcel Duchamp. Ce plan linéaire permet en outre l'affichage ordonné nécessaire aux commerces et aux activités tout en assurant le passage d'un bord à l'autre au-dessus de la route, ainsi qu'au niveau du sol, de part et d'autre.*



**RÉVÉLATION PAR  
DISSIMULATION**

“L'entrée de ville est perçue comme une entité urbaine, un système autonome régi par le flux automobile. C'est le lieu de la performance, de la vitesse, de l'information, un faisceau d'énergie brute qui conduit au cœur de la ville. Les magasins, entièrement tournés vers l'artère centrale, se nourrissent des flux incessants des voitures. Ils s'y connectent pour s'animer au rythme du trafic [...].”



Le projet affirme l'autonomie du lieu en créant un mur translucide qui lie les unités commerciales en un ensemble à la fois espace de transition et pôle commercial, à l'image des galeries marchandes du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette paroi enveloppante met en scène l'arrière des magasins et leur donne une légitimité [...].

Le parti architectural découle de la dualité des deux espaces définis par le mur. La logique formelle du bâti existant est conservée, mais exprimée de manière plus radicale. La façade avant est une enveloppe translucide de polyester ondulé, tandis que l'enveloppe arrière est un béton coffré."

T. CANTIN, L. FORT et F. PÉCHEREAU

*Cet apport d'idées trouve sa valeur et sa force dans une prise en compte du problème dans sa globalité et dans ses particularités locales, à la manière d'un Gesamtkunstwerk \*. Si l'écran doit jouer au moins partiellement sur la transparence, l'élément béton crée en deuxième zone la qualité de construction nécessaire à l'aménagement valorisant du bâti et des équipements complémentaires.*

Le jury

*\*Littéralement "œuvre d'art totale".*

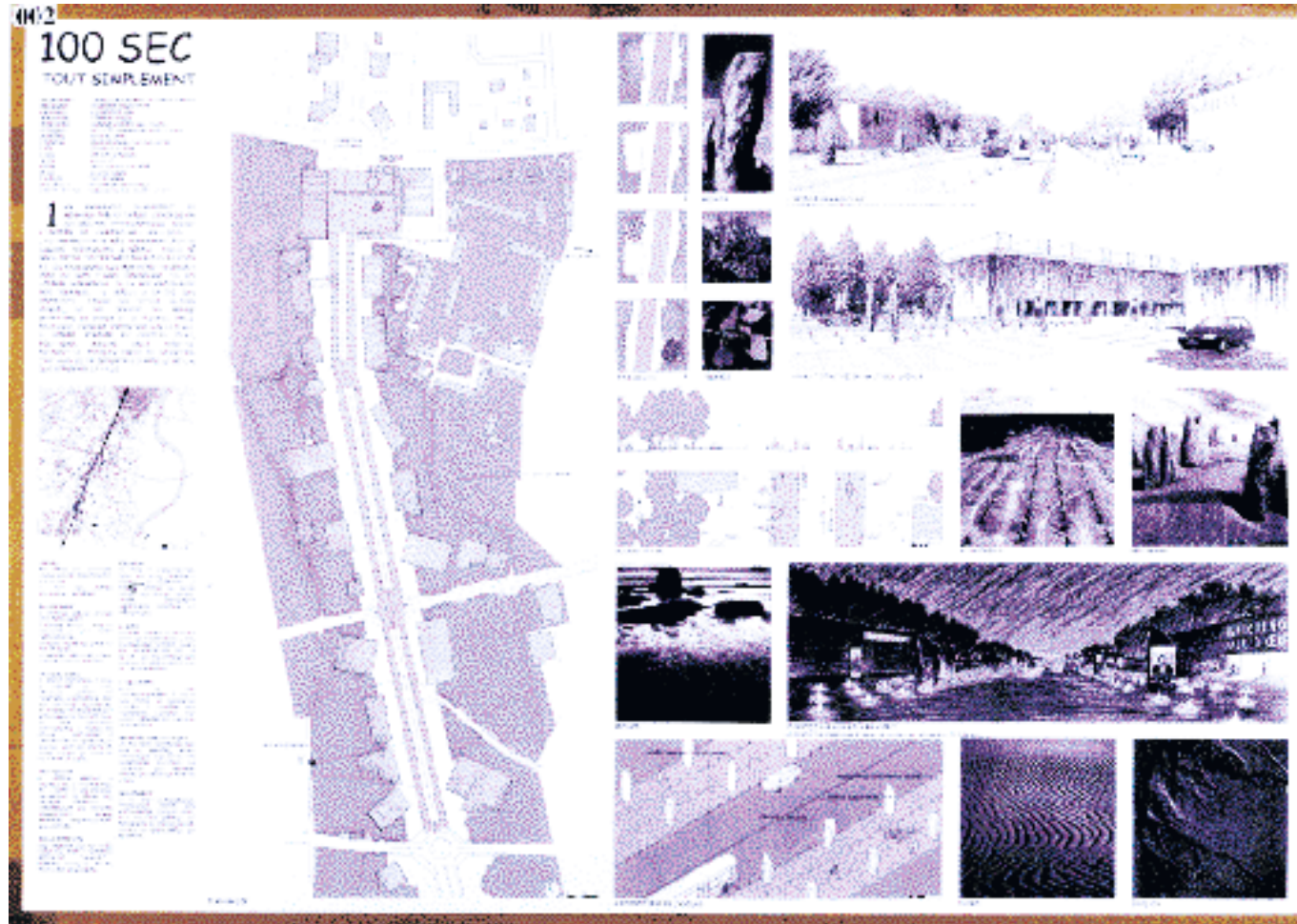
**Marc BENARD  
et Anne STEMPER**

École d'architecture de  
Paris-Villemin

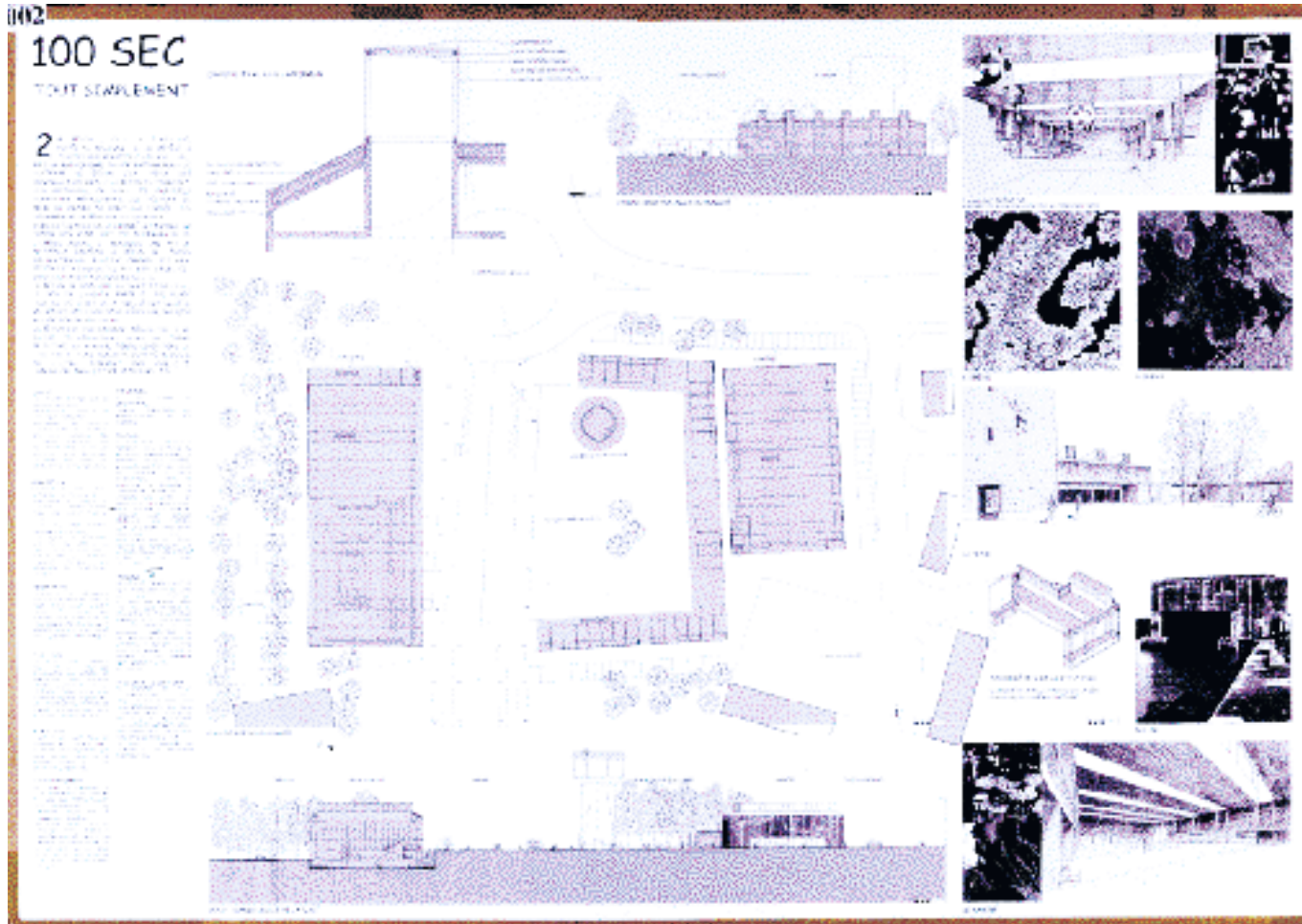
*La cohérence du projet par rapport à l'objet du concours est intéressante, ainsi que le traitement des différentes échelles du programme et la vision globale du site. L'élément végétal vient homogénéiser l'ensemble. Le réalisme du projet dans le traitement de l'espace central met en valeur l'emploi du béton, qui sert de support publicitaire (les menhirs) et forme le sol de la contre-allée. Il a néanmoins été déploré une certaine sécheresse dans l'architecture des bâtiments créés.*

Le jury

**TOUT  
SIMPLEMENT**



“Un quadruple alignement de menhirs publicitaires scande l'entrée de Chanteclair-les-Bois. L'automobiliste se mêle prudemment à cette longue procession minérale, sollicité qu'il est de toutes parts par les publicités et les enseignes. Les magasins tournent vers lui leur visage [...]. Les façades se détachent sur un fond végétal. La publicité est exclusivement portée par les menhirs.



L'avenue devient une séquence publicitaire de 200 images [...]. Face à la gesticulation commerciale, l'espace public s'impose par sa rigueur. Son registre est celui de la longue durée et d'une évidente simplicité, celle du béton. Matériau basique, il se révèle à travers une géométrie stricte. Ici pas de maniérisme, pas de raffinement de coffrage.

Sur les façades, on amorce le passage du temps. Les murs ont étéensemencés de lichens, d'algues et de mousses. Une patine naturelle parsème le béton de taches grises, vertes, jaunes ou orange. Ce simple béton est à l'image des bâtiments publics : c'est le support pérenne de la vie."

M. BENARD et A. STEMPER

---

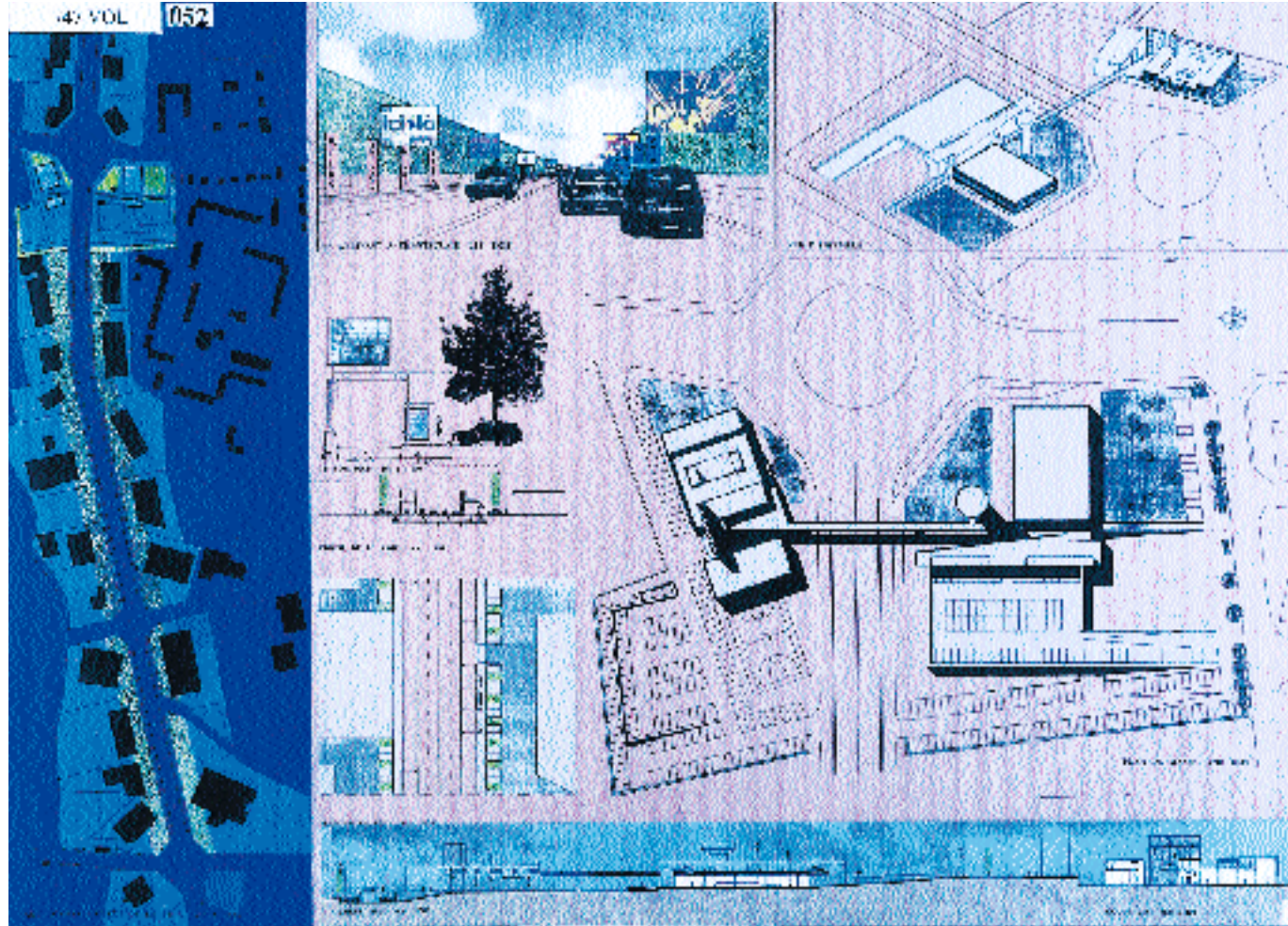
**Guillaume CÉLESTE  
et Pierre CHABARD**

---

École d'architecture  
de Paris-Belleville

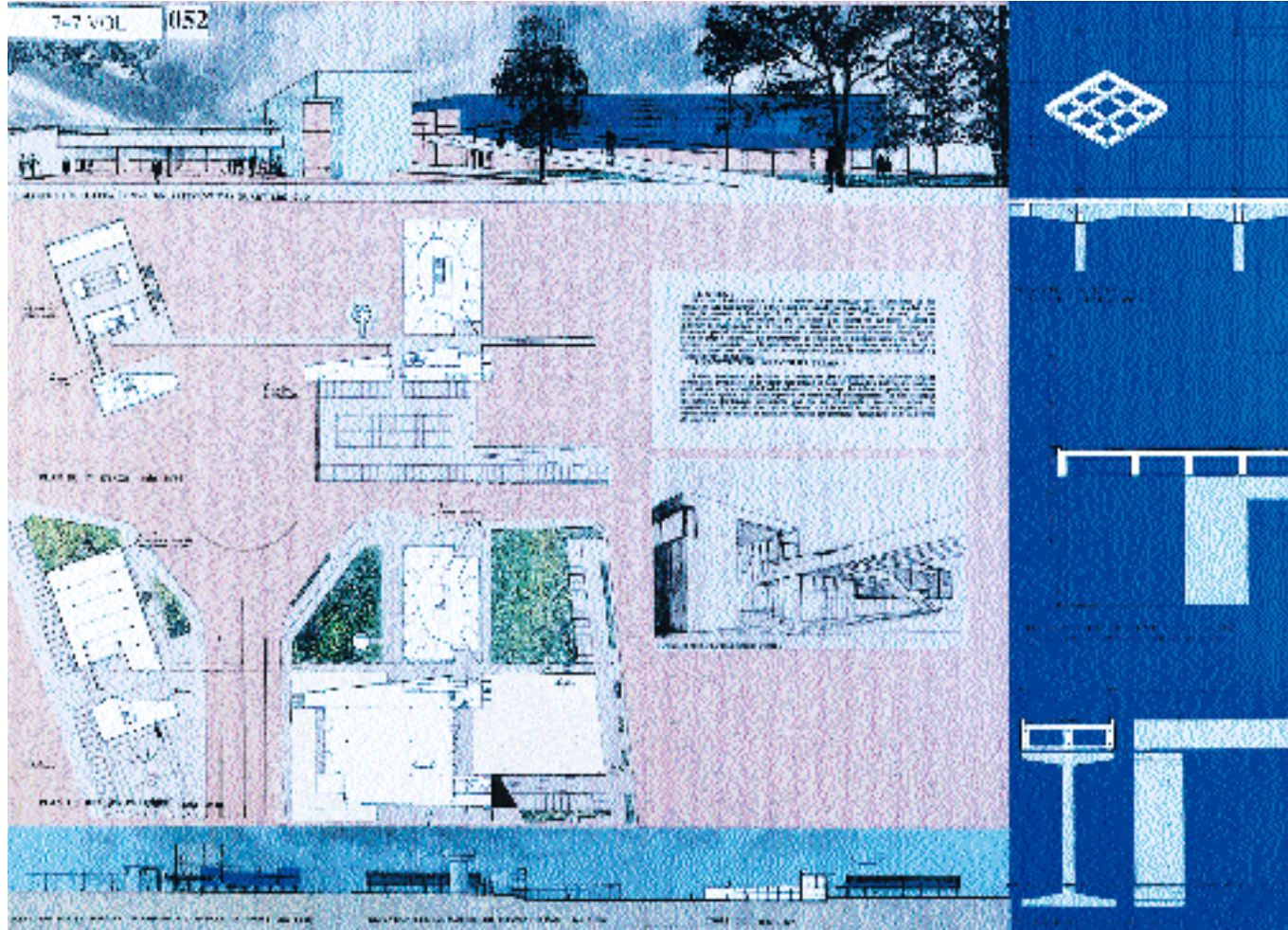
---

*Ce projet est représentatif d'une série de propositions ayant pris le parti de distinguer nettement l'espace de l'avenue de celui des bâtiments et du parking. L'avenue s'efforce de concilier l'aspect traditionnel de beaucoup d'entrées de ville moyennes — une double haie de verdure — et la vocation commerciale des espaces situés derrière par une signalétique ordonnée composée de panneaux-enseignes dont l'espacement et la forme sont déterminés, disciplinés. Les deux bâtiments d'entrée sont des ouvrages*



**TISSER  
UN PAYSAGE  
ARCHITECTURAL**

“La question de la circulation et de l'accès aux terrains bordiers trouve sa réponse à l'intérieur de la trentaine de mètres que présente l'emprise en travers de la voie [...]. De part et d'autre de l'avenue, le mobilier urbain réalise une 'façade commerciale' par un système de portiques enjambant contre-allées et trottoirs [...]. Là où régnaient en



*en béton dont la technique, comme l'architecture, est manifestement maîtrisée. Certains membres du jury ont cependant fait valoir que les bâtiments commerciaux existants sont davantage dissimulés que traités ou intégrés à la ville, d'autres auraient préféré une création plus innovante pour les deux projets d'architecture.*

*Le jury*

bordure de voie des arbres d'alignement, viennent s'afficher les publicités ; là où se tenaient les façades, s'étire le voile discontinu des arbres [...]. La passerelle franchissant l'avenue réunit les nouveaux édifices et espaces libres par un jeu de niveaux, de rampes et d'escaliers. Situés au plus près du rond-point, ces bâtiments ne s'affichent pas comme une porte, car c'est l'ensemble du parcours, étiré sur 1 000 m, qui constitue l'entrée de

ville. Leur architecture reprend l'archétype des hangars commerciaux : le parallélépipède. Elle s'en écarte par l'utilisation du béton et les rapports plastiques des volumes qui tissent un paysage architectural perçu et pratiqué de manière riche et variée, grâce à la diversité des modes de parcours proposés."

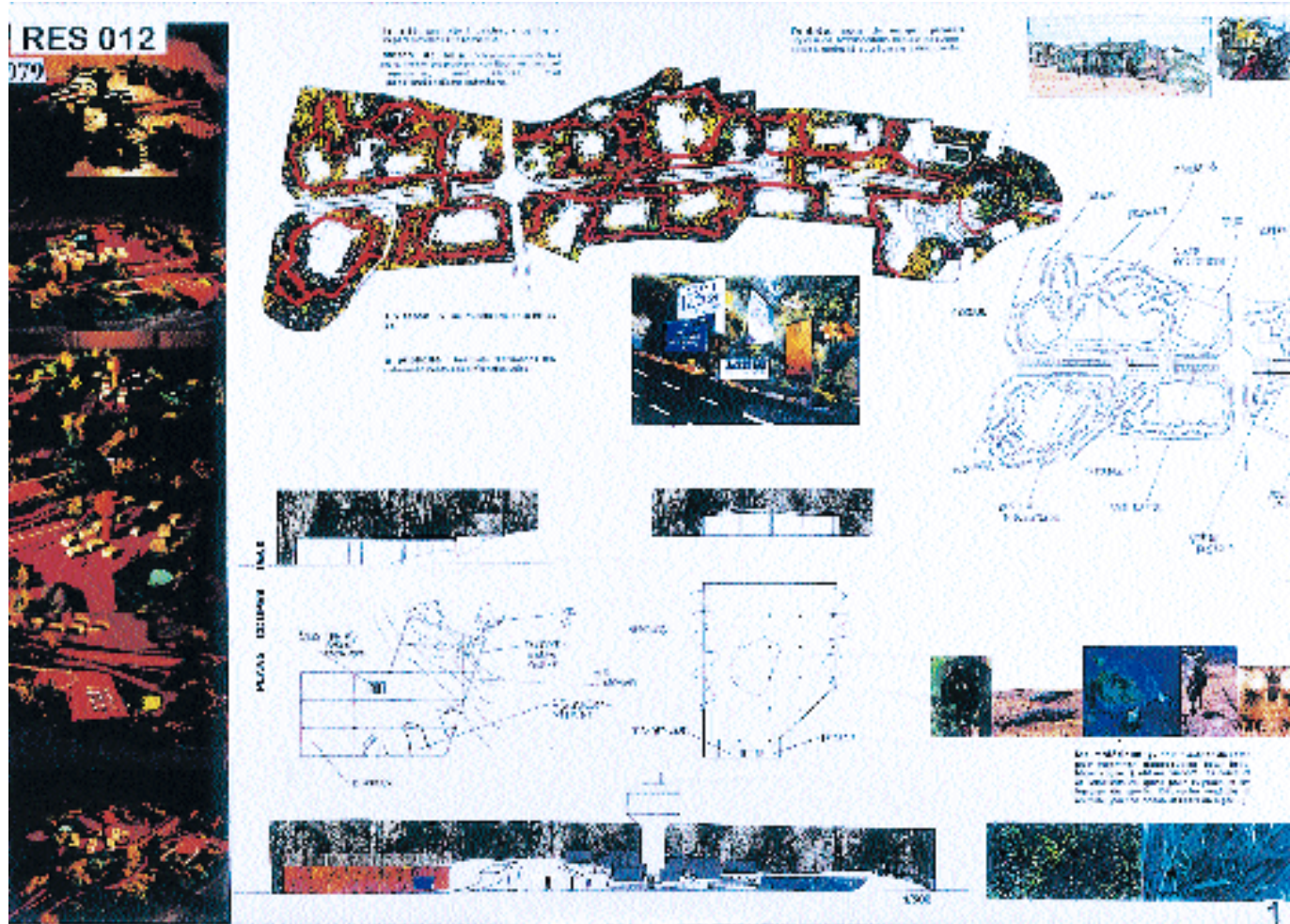
G. CÉLESTE et P. CHABARD

**Anthony ROUBAUD et  
Alexandre de MUIZON**

École d'architecture  
de Paris-la-Seine

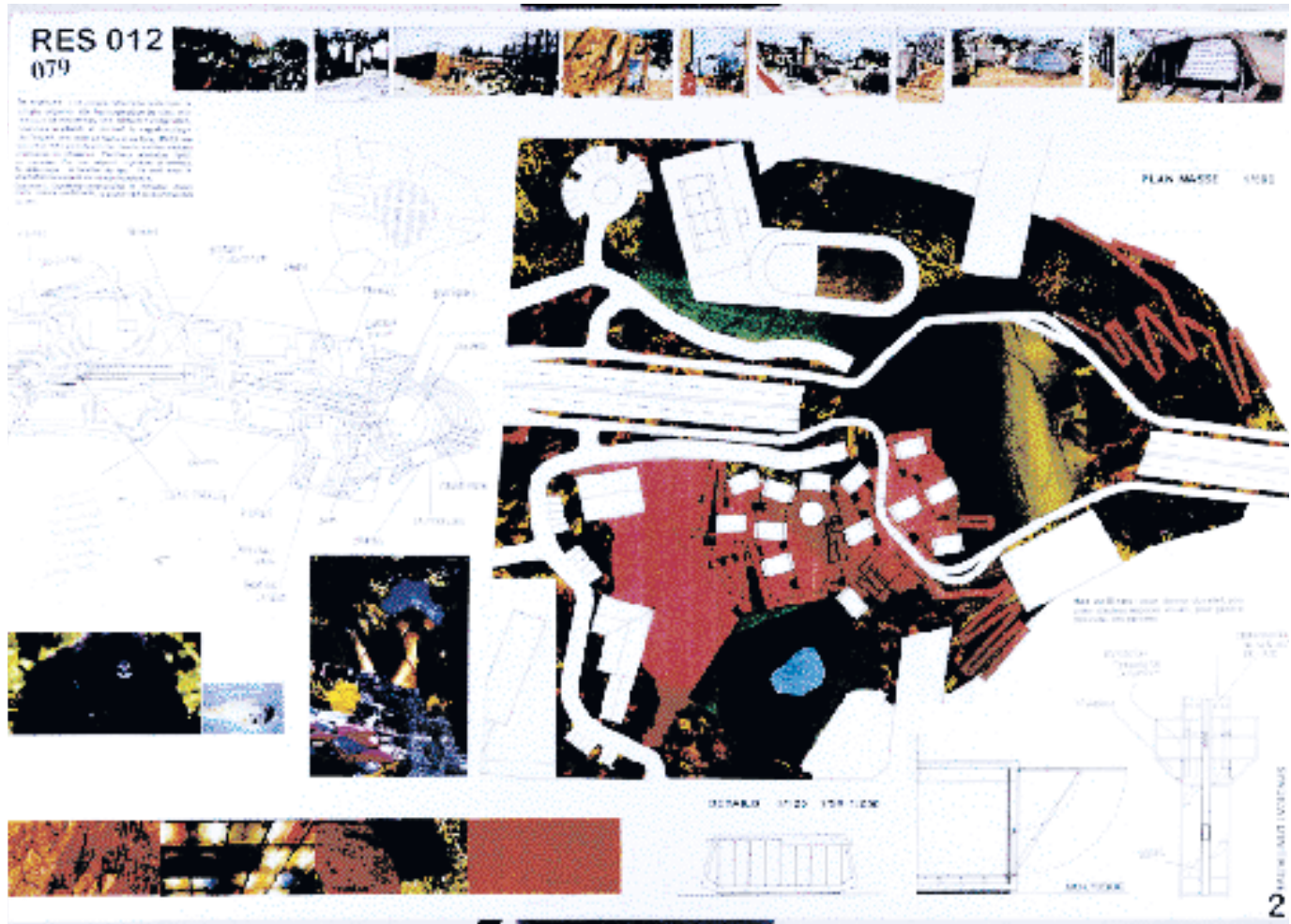
*“Entrée de ville comme lieu d’humanité. Ce projet qui redonne une identité à l’ensemble de la zone fait, sans oublier la voiture, une véritable place au piéton. Les concurrents révèlent une réalité : les espaces commerciaux sont des lieux de promenade, de rencontre et d’échanges. Dans cette recherche de lieux de convivialité, le grand ensemble voisin aurait dû être intégré à la composition.”*

Le jury



**STIMULER  
L'IMAGINAIRE**

“La jungle naturelle estompe la jungle urbaine. Elle homogénéise le site, elle marque la séquence, elle stimule l’imaginaire, propose le plaisir et permet le vagabondage de l’esprit. L’objectif est d’opposer à l’austérité commerciale la richesse volage d’une nature exubérante et aussi de rétablir l’équilibre entre le monofonctionnalisme autoritaire de la zone commerciale et le plaisir naïf de la promenade au zoo [...]”

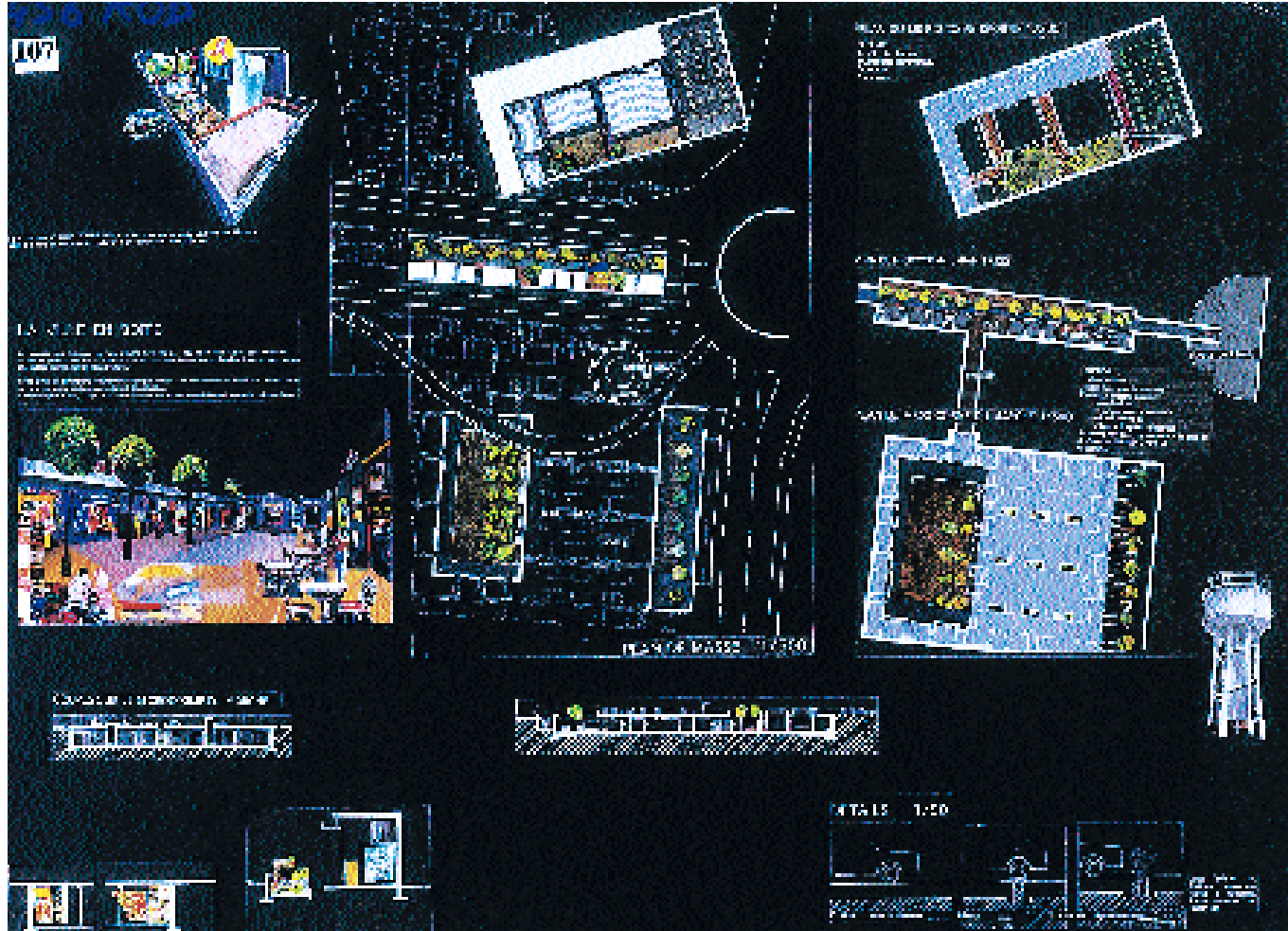


Deux collines donnent du relief, créent d'autres espaces visuels pour générer des vues, des percées [...]. Une forêt, sa faune et sa flore offrent une traversée riche en événements visuels, tactiles, olfactifs et sonores. La présence d'animaux accentue l'effet de surprise [...]. Ils sont avec la végétation le support du voyage imaginaire. Dans ce contexte végétal, le bâti participe au rythme, aux séquences émotionnelles, à la magie

de l'endroit [...]. La porte urbaine est symbolisée par une colline qui vient couvrir le rond-point [...]. La plasticité du béton est utilisée pour surprendre : béton-rocher, béton-terre, béton-vague [...].”

A. ROUBAUD et A. de MUIZON





*Une des qualités du projet est de ne pas nier la spécificité et l'identité de ce type de zone avec sa mer de parkings, et de créer des secteurs qui lui échappent totalement et permettent de s'en évader. Cependant cette qualité est ambivalente car l'espace public n'est pas traité. Cette faiblesse se retrouve dans l'espace privé de l'enclos qui n'est pas traité non plus, en particulier pour les bâtiments existants.*

Le jury

le site. Ils figent ainsi des microcosmes commerciaux, dans lesquels s'entassent, avec les hangars, les panneaux publicitaires, la marchandise à vendre [...]. Seuls les piétons peuvent y accéder. Hors des microcosmes, se développe un *no man's land* de 'banlieue', une couche de béton qui se répand sur toute la séquence. L'automobiliste traverse un paysage dénudé et continu, sans identité

précise, mais doté d'une certaine poétique [...]. Il perçoit la concentration vivante dans les boîtes [...]. La halle de marché et le pôle sportif sont conçus comme des microcosmes figés dans le béton. Ils viennent se placer arbitrairement sur les parcelles dont ils disposent."

N. SAUZAY

---

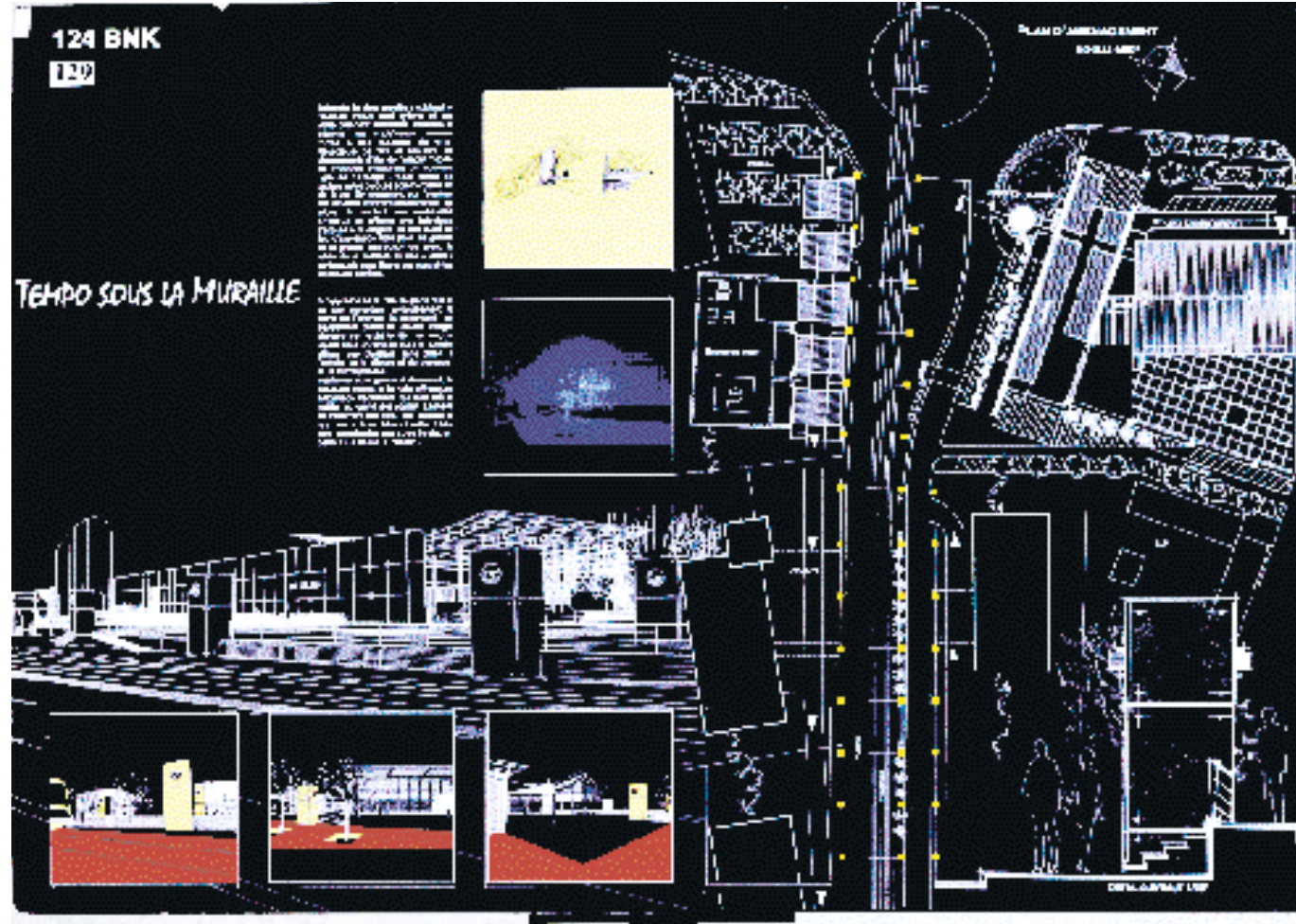
## Gwenaël MERSAOUI

---

École d'architecture  
de Grenoble

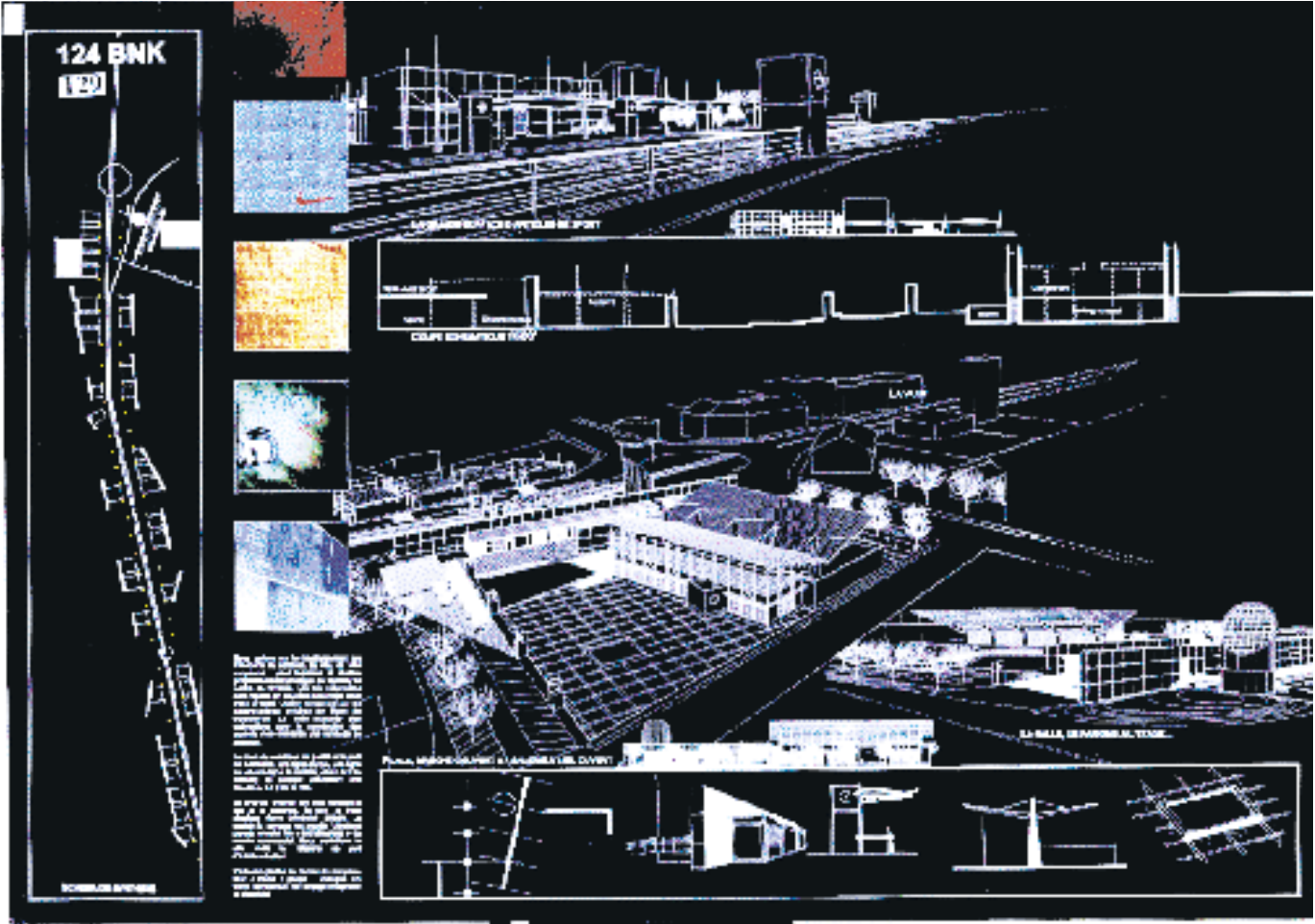
*Le paysage urbain est habité par des objets rythmant l'espace en lui conférant un vocabulaire architectural maîtrisé et retenu ; un esprit vivant et agréable.*

*Le jury*



### TEMPO SOUS LA MURAILLE

“Jalonnée de plots appelés ‘cub’haut’, l’avenue trouve son rythme, et ses vides prennent substance ; associés et déclinés, les ‘cub’haut’ donnent forme à des modules de ville. Récepteurs de flux et assurant les changements d’état de l’usager mobile, les modules structurent un nouveau type de paysage urbain, sorte de couture entre plaques commerciales en vis-à-vis. Se resserrant sur l’avenue, des auvents



prennent accroche sur les jalons. Ils abritent une contre-allée et offrent une interface d'accueil aux usagers. Ils sont aussi un lieu d'expression libre pour les géants de la grande distribution [...]. À l'approche de la ville, le grand mur et sa tour perturbent volontairement la trame de l'avenue. Ils annoncent un équipement public au double visage [...]. La longue façade lisse, en tension avec

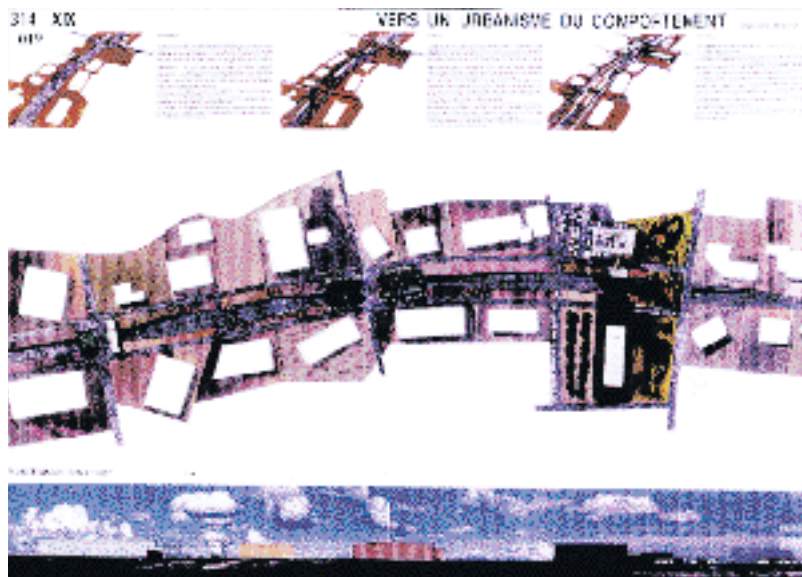
le cylindre, affirme une plastique sans détail, à l'échelle de la vitesse et du passage [...]. Le traitement des sols, des façades et les variations béton-métal-bois suivent une autre logique : celle d'un lieu à habiter."

G. MERSAOU

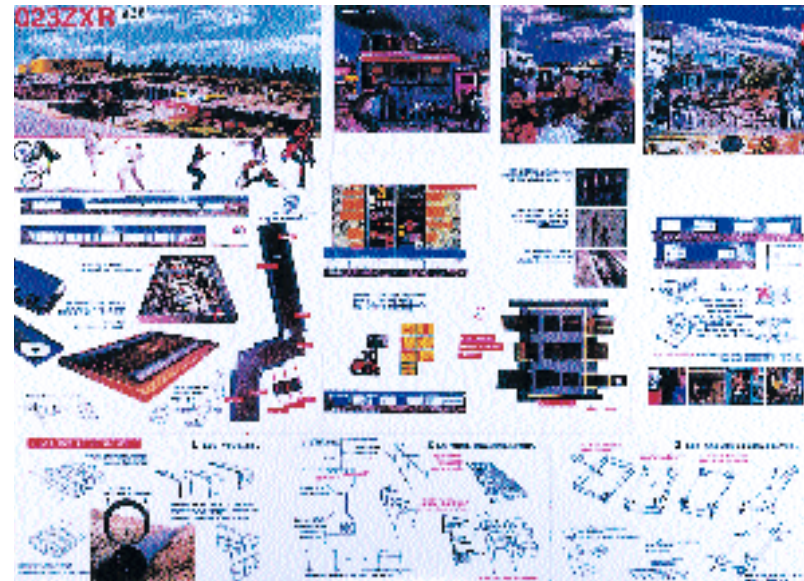
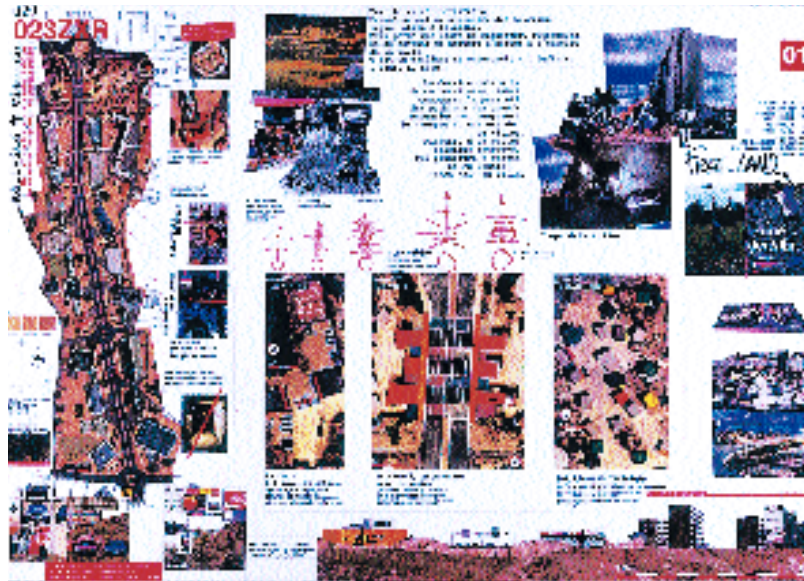
NOUS présentons ici les projets soutenus par plusieurs membres du jury au cours de sa dernière sélection, et qui illustrent la richesse de la session. À l'instar des projets lauréats, ils sont classés en fonction de leur numéro d'enregistrement par CIMBÉTON.

**Jean-François PY  
et Samuel TAMISIER**

École d'architecture  
Languedoc-Roussillon



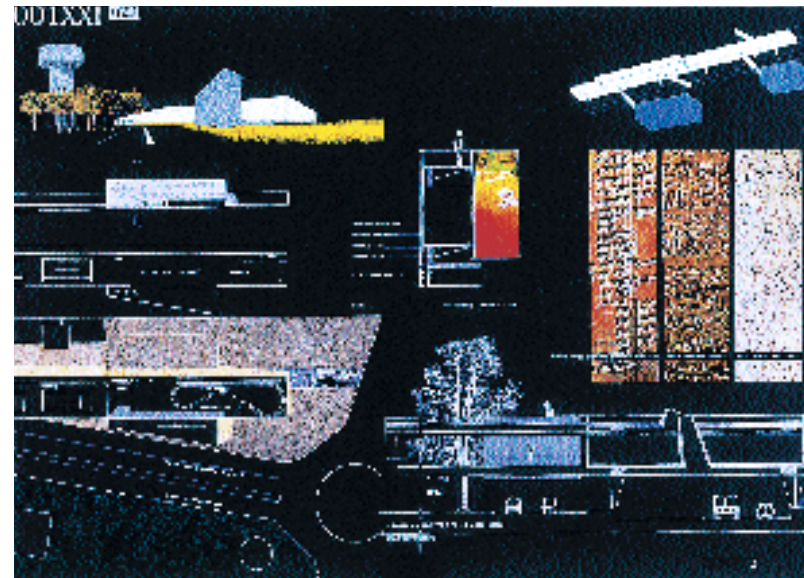
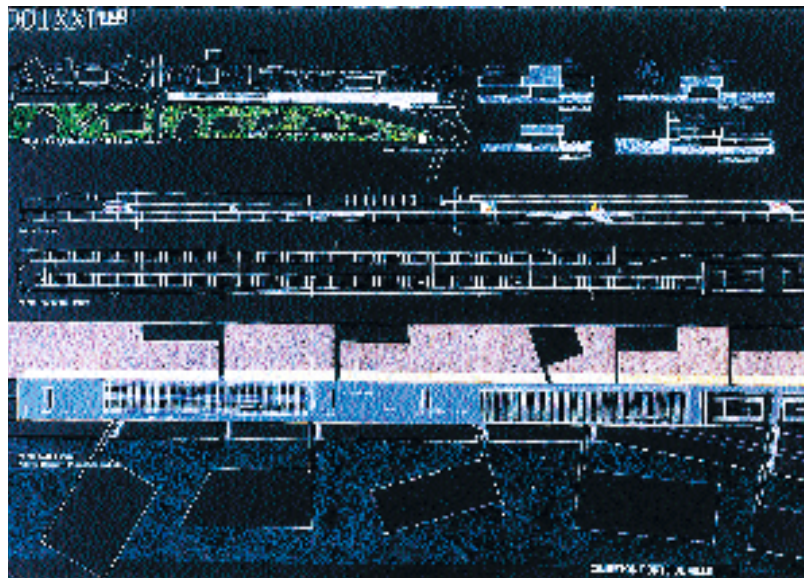
“La voie express ondule [...].  
Les étendues reconquises sur  
la voirie peuvent  
donner lieu à d'autres  
possibles [...]. L'enjeu est  
d'opérer un changement radi-  
cal de la voie pour faire émer-  
ger de nouveaux comporte-  
ments.”



**Benjamin  
JACQUEMET-BOUTES  
et Jean-François  
DAURES**

École d'architecture  
Languedoc-Roussillon

*“Free land  
est un simulacre des  
terrains vagues chers à  
Robert Doisneau.  
Free parce que libre de  
connecter, de rassembler  
et de devenir un support  
d'affect à l'échelle de  
la ville.”*



**Jean-Christophe  
QUINTON**

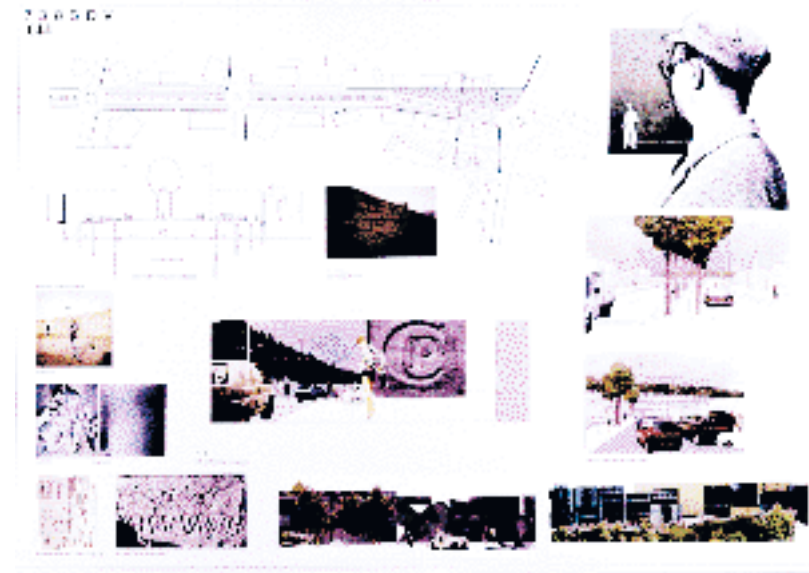
École d'architecture  
de Paris-Belleville

*“Un champ de blé,  
une forêt, des volumes  
égarés dans ces paysages,  
un bâtiment survolant  
l'ensemble et associant  
les entités commerciales  
entre elles à l'aide de  
passerelles et de places.”*

**Daniel VANICHE  
et Sophie DEMIGNEUX**

École d'architecture  
de Paris-Belleville

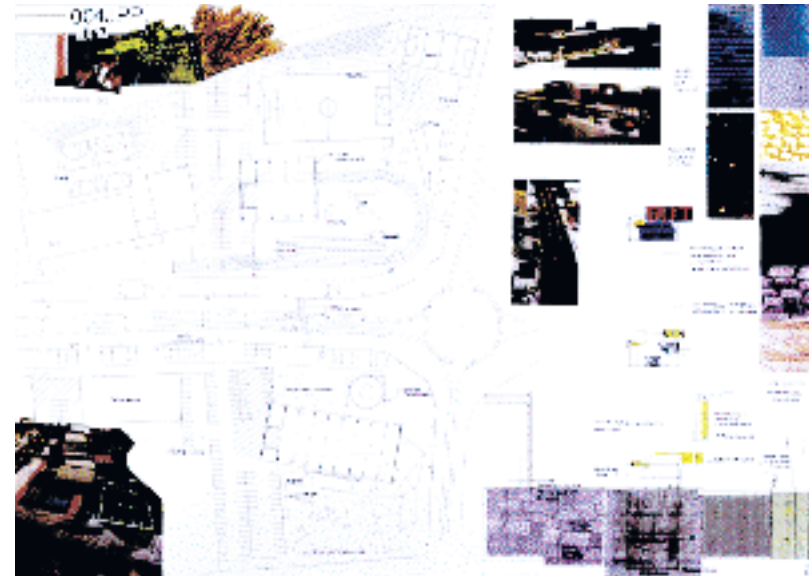
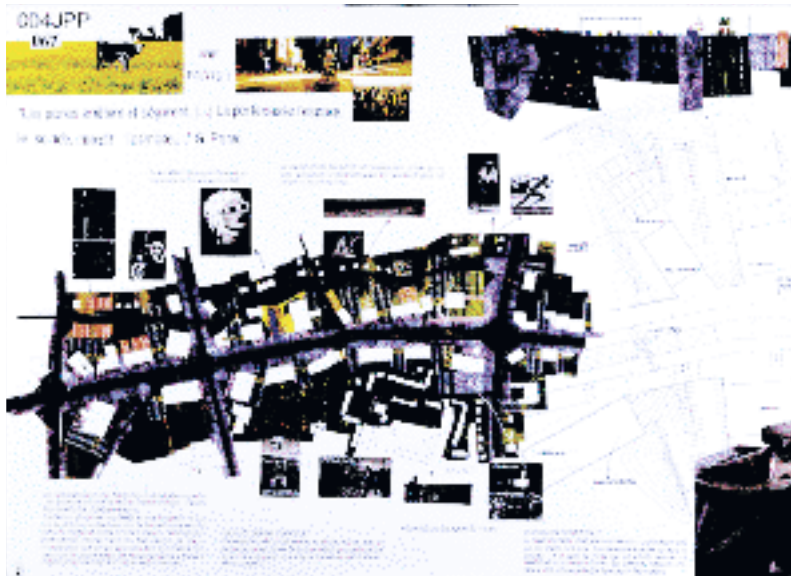
“Le mur que nous  
proposons de construire  
et le parc sont deux  
éléments structurants forts.  
Le ‘pont d’arbres’,  
avec sa promenade haute,  
en est un troisième.”

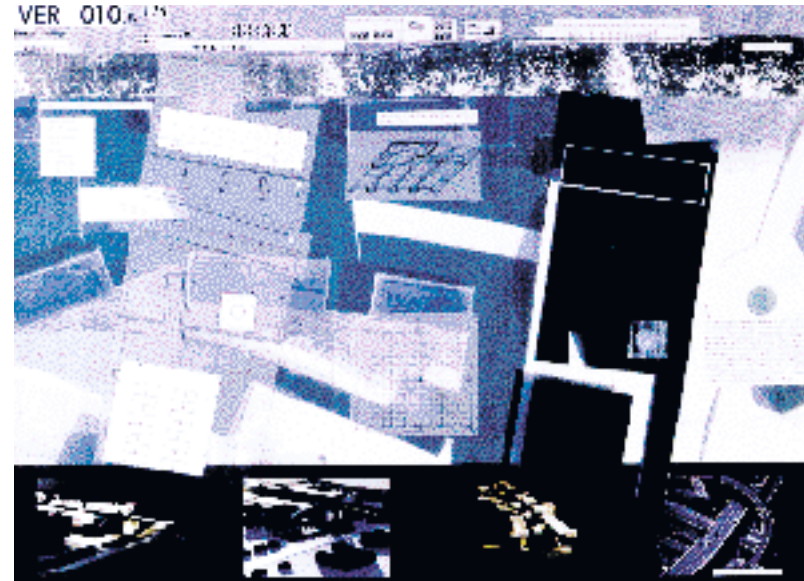


**Sophie THULLIER,  
Marie-Ève BIDARD,  
Adélaïde BORNICHE  
et Chirine  
RAISSI-DEHCORDI**

École d'architecture  
de Paris-la-Seine

“Une séquence parmi  
d’autres, faisant partie  
d’une évolution  
progressive, qui exclurait  
toute sensation  
de coupure formelle  
et brutale, mais qui  
engendrerait plutôt un  
glissement continu.”





**Stéphane  
FERNANDEZ  
et Ivry SERRES**

École d'architecture  
de Marseille-Luminy

“Nous avons choisi  
de construire un trait  
d'union entre la ville  
et la nature [...].  
Des strates en béton  
recouvertes de gazon  
constituent de véritables  
liens sociaux.”

Nous remercions particulièrement  
Philippe DEHAN et Norbert LAURENT  
pour la contribution qu'ils ont apportée  
à la réalisation de cette plaquette.

Crédits photos : photothèque CIMBÉTON, D. CARTON, C. BOSCHER  
Images de synthèse : Atelier Numérique.

Conception et réalisation ALTEDIA SYNELOG Paris.

**CIM** *béton* CENTRE D'INFORMATION SUR  
LE CIMENT ET SES APPLICATIONS  
7, place de la Défense - LA DÉFENSE 4  
92974 Paris-la-Défense Cedex - Tél. : 01 55 23 01 00 - Fax : 01 55 23 01 10